



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 04 / 04 / 2024

Dossier complet le : 04 / 04 / 2024

N° d'enregistrement : 2024 - 7770

1 Intitulé du projet

Aménagement du site occupé par l'association Roche Vendée Cyclisme et extension de l'infrastructure à La Roche-sur-Yon (85)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

LA ROCHE-SUR-YON Agglomération

Raison sociale

Communauté d'Agglomération

N° SIRET

2 4 8 5 0 0 5 8 9 0 0 3 1 7

Type de société (SA, SCI...)

Collectivité territoriale

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

Nom

BOUARD

☒ Monsieur

Prénom(s)

Luc

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
44.d)	Le projet est destiné à la réalisation d'équipement sportif et de loisirs d'un terrain appartenant à la Roche-sur-Yon Agglomération, pour l'amélioration des conditions d'accueil de l'association La Roche-sur-Yon Vendée Cyclisme et de son chantier d'insertion piloté par Vista.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☒ Oui ☐ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet se situe sur les parcelles CH 19p, CH22 et CH 23. Ces parcelles se répartissent comme suit :

- A l'Ouest, les parcelles sont le siège de l'association La Roche-sur-Yon Vendée Cyclisme (RVC), avec un modulaire dédié aux salariés et intégrant un espace de réunion, un 2nd modulaire vestiaire et un hangar abritant le chantier d'insertion Vista mis en oeuvre en lien avec l'Etat dans le cadre de la préparation des Jeux olympiques.
 - A l'Est, la parcelle est une zone de remblai issue de la déconstruction d'une ancienne centrale à béton (Naulet).
- Le projet se veut être une solution provisoire dans l'attente d'une réflexion globale sur le devenir de la carrière des Coux, avec également une volonté de requalification d'une ancienne friche industrielle.

L'ensemble des dispositifs implantés est démontable, sans connaître aujourd'hui le futur devenir du site. Il s'agit bien d'une solution provisoire afin de répondre aux besoins de RVC et du chantier d'insertion piloté par Vista qu'elle abrite et coordonne.

Le projet consiste en:

- la pose de 2 modulaires sur les parcelles : le 1er abritera une partie des 10 salariés de la RVC, le 2nd permettra le stockage de matériels
- la création d'un modulaire atelier afin d'accueillir dans de bonnes conditions le chantier d'insertion Vista
- la rénovation de l'espace de stationnement existant et le renforcement de l'offre de stationnements.

cf paragraphe 2 du dossier annexe

4.2 Objectifs du projet

Depuis 2012, la Ville de La Roche-sur-Yon met à disposition de l'association Roche Vendée Cyclisme un espace aménagé d'un hangar et de 2 structures légères ainsi qu'un espace de stationnement au Sud de la ville, le long de la route de Luçon (rue Olof Palme).

Afin de permettre à l'association de bénéficier de meilleures conditions d'usage et de vie sur ce site dans le cadre de son développement, la Roche-sur-Yon agglomération engage ce chantier de réaménagement pour : améliorer les conditions de travail du chantier d'insertion piloté par Vista, améliorer les conditions de travail des employés de la Roche-sur-Yon Vendée Cyclisme, organiser le stockage du matériel sur le site,...

cf paragraphe 2 du dossier annexe

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux concerneront la réfection des revêtements existants (aire d'évolution, zone de stationnement) et la pose de deux modulaires sur la partie Ouest. Sur la partie Est, les travaux consisteront à la pose d'un modulaire et à la création d'une zone de stationnements sur la zone empierrée existante (issue de la démolition de la centrale béton).

Pour le Permis de construire, les travaux de réaménagement et d'extension du site s'effectueront comme tels :

Avant la pose des modulaires (travaux 1ères phases) :

- nettoyage général du site
- terrassements généraux et empièvements des plateformes
- réseaux EU-EP

Phase de mise en place des modulaires

Après la pose des modulaires (2nde phase)

- pose de fourreaux divers
- raccordement des attentes des branchements
- finition de voirie
- clôtures et végétalisations.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le projet s'insère dans un site déjà occupé, exploité et aménagé pour l'association la Roche-sur-Yon Vendée Cyclisme et son chantier d'insertion piloté par Vista. Il est fréquenté par les membres de l'association de manière régulière.

Le site de l'association est voué à être pérennisé sur la carrière des Coux mais le lieux précis n'est pas défini. C'est à ce titre que l'ensemble des constructions présentes sur le site sont démontables (modulaires). Ce projet s'inscrit dans une réflexion plus large de la collectivité de création d'un Parc Urbain Naturel conformément à la délibération du conseil municipal du 02 juillet 2019. Cette opération globale fera l'objet d'études environnementales spécifiques permettant de réaliser l'étude d'impact (cf page 38 de l'annexe jointe).

Le projet engendrera peu de trafic supplémentaire sur la rue Olof Palme, le site comportant déjà des emplois et une partie du personnel venant en cycle. Le déploiement de modulaires a pour ambition de permettre une évolution du site dans un futur proche: modularité, démontabilité.

Le porteur de projet est la Roche-sur-Yon Agglomération (collectivité).

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à Demande de Permis de Construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie totale du projet Stationnement 3 modulaires d'une surface totale de :	6 700 m² 30 places 309 m²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 140 Voie : Rue Olof Palme

Lieu-dit :

Localité : LA ROCHE-SUR-YON

Code postal : 8 5 0 0 0 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 4 4 ° 6 5 , 3 6 " 6 Lat. : 1 4 ° 1 8 , 5 7 " 8

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Plan Locall d'Urbanisme daté du 28 novembre 2023
Zone 1AUL

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Le territoire de La Roche-sur-Yon est concerné par plusieurs ZNIEFF (cf. paragraphe 7.2 dans le dossier annexé), dont l'une se situe à environ 220 m de la ZNIEFF au Sud-est. Le site du projet était le siège d'une ancienne centrale à béton démantelée en 2016 et de l'association la Roche-sur-Yon Vendée Cyclisme. Il ne présente ni habitat déterminant, ni flore caractéristique de cette ZNIEFF.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	La Ville de La Roche-sur-Yon ne comporte pas de zone désignée par un Arrêté de Protection de Biotope ; le plus proche est situé au Sud sur la Commune de La Jonchère à environ 24 km du projet. (cf. paragraphe 7.1 dans le dossier annexé)
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	La Ville de La Roche-sur-Yon n'est pas une Commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	La Ville de La Roche-sur-Yon n'est pas située dans le territoire couvert par un PNR ou une Réserve ; elle en est éloignée de 12 km au Nord du PNR du Marais Poitevin. (cf. paragraphe 7.5 dans le dossier annexé)

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	La Ville de La Roche-sur-Yon est concernée par un Plan de prévention du Bruit dans l'Environnement. Le projet est situé à l'Ouest de la RD n°746 autour de laquelle l'enjeu du bruit est notifié dans l'arrêté préfectoral. Cependant, il ne s'agit pas d'un projet d'habitation ou d'occupation permanente (bureaux...) qui nécessiteraient la prise de précaution acoustique. (cf. paragraphe 6 dans le dossier annexé)
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Le projet n'est pas situé à proximité ou sur le site d'un bien inscrit au patrimoine mondial, ou un monument historique, ou un site patrimonial remarquable. Le territoire de La Roche-sur-Yon comporte 6 monuments inscrits et 2 classés. Aucun de ces monuments n'est situé dans un rayon de 500 m du projet. (cf. paragraphe 10.2 dans le dossier annexé).
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☒	☐	Le projet est situé à plus de 12 km de la Zone Humide d'Importance Majeure "Marais Poitevin" au Sud (FR53100203). Selon la cartographie des zones humides identifiées à l'échelle du territoire de la Commune (annexée au PLU), aucune zone humide n'est identifiée sur le projet. Le site ayant été désurbanisé, aucun diagnostic de zones humides n'a été réalisé (cf. paragraphe 7.6.2 dans le dossier annexé).
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	La Roche-sur-Yon ne fait pas l'objet d'un Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles ; il existe un DICRIM. Elle est concernée par les risques "Inondation" (Yon) et Rupture de barrage (Moulin Papon). Le projet n'est pas concerné (parag. 9 du dossier annexé)
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	Elle ne fait pas l'objet d'un Plan de Prévention des Risques Technologiques. Un document sur les Risques Majeurs recensés sur la Commune est distribué par la Ville à tous ces concitoyens précisant les consignes de sécurité.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☒	☐	Le site lui-même était autrefois occupé par une ancienne centrale béton, pouvant être qualifiée comme "activité à risque pour l'environnement", à risque de pollution (georisque.gouv.fr) (cf. paragraphe 9.3 dans le dossier annexé)
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	Selon la cartographie des zones des répartition des eaux en Pays de la Loire, la Ville de La Roche-sur-Yon est incluse dans la ZRE du Bassin du Lay. (cf. paragraphe 8.1 dans le dossier annexé)
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Aucun périmètre de protection pour un captage d'eau destiné à la consommation humaine n'est présent dans ce secteur. (cf. paragraphe 8.2 et 8.3 dans le dossier annexé)
Dans un site inscrit ?	☐	☒	La Ville de La Roche-sur-Yon ne comporte aucun site paysagé classé ou inscrit sur son territoire. Le plus proche est le Site Inscrit "Château des Essarts et son Parc" (85 SI 18), sur la Commune d'Essarts-en-Bocage à 20 km au Nord-est du site. (cf. paragraphe 10.1 dans le dossier annexé)

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Aucun site NATURA 2000 n'est présent sur le territoire Yonnais et ses alentours. Le plus proche se situe à une distance d'environ 15,7 km (Marais Poitevin FR5410100) au Sud-Est. Le projet ne se situe dans aucun site NATURA 2000. (cf. paragraphe 7.4 dans le dossier annexé).
D'un site classé ?	☐	☒	Le projet n'est pas situé dans un site classé. (cf. paragraphe 10.1 dans le dossier annexé).

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le projet sera desservi par le réseau d'adduction d'eau potable de la Ville de La Roche-sur-Yon. Le site sera occupé par l'association : les usages seront restreints en eau (consommation des adhérents, lavage des vélos, ...). Il n'y a pas de prélèvement prévu dans une nappe.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le projet concerne le réaménagement et l'extension du parking de l'Association Roche Vendée Cyclisme, au sein duquel il n'est pas prévu de réaliser de drainages d'eau.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	L'aménagement du projet pourra nécessiter des terrassements avec des excédents de matériaux qui resteront toutefois dans le site (réemploi).
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	La réalisation d'un projet avec la création d'un espace de stationnements, de circulation, de pose de modulaires sur des plateformes nécessite l'apport de matériaux extérieurs.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Les ressources naturelles du sol ou du sous-sol en place ne seront pas utilisées mais importées (carrières ou autres). L'usage des remblais présents sur site est envisagé.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	La Ville de La Roche-sur-Yon a équipé ce secteur en assainissement collectif pour une collecte vers la station d'épuration communale au Sud-Ouest du projet, dont la capacité nominale est atteinte à 81%. Concernant l'eau potable, des canalisations sont existantes sous la voie d'accès au Nord du projet. Pour rappel, une nouvelle STEP sera réalisée sur le site de la Potinière à échéance 2027.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le site ne comporte pas de milieu naturel puisqu'il est en parti bâti et aménagé (partie Ouest) et remblayé pour la partie Est (ancienne centrale béton). Des fourrés épineux sont présents en coeur de site (limite partie Ouest et Est) ; des espèces d'Oiseaux peuvent y être présentes, notamment en période de nidification. Les travaux seront donc à réaliser après cette période, dès la fin juillet.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Ce projet n'est pas susceptible d'avoir un impact sur un site NATURA 2000 puisqu'il en est très éloigné. Il n'existe pas d'habitat remarquable sur le site ; les habitats ne sont pas susceptibles d'accueillir les espèces du site NATURA 2000 le plus proche. (cf. paragraphe 7.4 dans le dossier annexé).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le site est placé sur un parcellaire déjà aménagé (Ouest) et désurbanisé (Est) sans végétation herbacée. Le projet n'engendre donc pas de consommation d'espace naturel ou forestier ou agricole.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	La Ville est concernée par le risque rupture de barrage (Moulin Papon) : le projet n'est pas situé dans le périmètre d'onde de rupture du barrage. Il peut être concerné par le risque "Transport de Matières Dangereuses", du fait de la présence d'une canalisation acheminant du Gaz naturel. (cf. paragraphe 9.2 dans le dossier annexé).
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Au même titre que le reste de la façade Atlantique et du Département de la Vendée, le projet est soumis à des risques "Tempête", "Séisme". La Ville de La Roche-sur-Yon est concernée par le "risque inondation" mais le projet est situé en dehors de ces zones.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet prévoit le raccordement de l'ensemble des constructions au réseau unitaire de collecte des eaux usées de la Ville. Le réseau posé sera vérifié avant la mise au raccordement du projet.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet n'est pas situé proche d'une usine ou de tout autre secteur "pollué".

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Le projet permettra de faciliter le stationnement des adhérents et des employés de l'association RVC. Le nombre d'employés sur le site est de 10. L'association est en réflexion auprès de l'association Vista, pilote du chantier collectif, pour une potentielle augmentation du personnel (+ 4 personnes / évolution non validée à ce jour mais le projet tient compte de cette éventualité (renforcement de l'offre de stationnement motorisée et vélos). Les flux engendrés seront très limités : le public visiteurs et les employés visitent déjà le site.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Le projet n'est pas voué à être source de bruit.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Ce projet s'insère dans le long de la route de Luçon.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Ce projet ne prévoit pas d'installation pouvant être source d'odeurs particulières.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Ce site n'est pas concerné par des nuisances olfactives étant donné sa situation excentrée de tout lieu bâti et exploité.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Ce projet ne prévoit pas d'installation pouvant être source de vibrations particulières.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Ce site n'est pas concerné par des vibrations étant donné sa situation excentrée de tout lieu bâti et exploité.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Le site n'est pas éclairé, en dehors d'appliques murales qui sont installées à l'entrée du modulaire.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	Le site ne sera pas éclairé, en dehors d'appliques murales qui seront installées sur les entrées des modulaires.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Ce projet ne prévoit pas d'installation pouvant être source de rejets particuliers dans l'air. Lors de la phase chantier, les normes devront être respectées.
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	Ce projet n'engendrera pas de rejets liquides particuliers.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Les effluents usés seront collectés dans le réseau EU posé dans le projet de construction. Le projet n'aura pas d'autre rejet d'effluent.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	L'occupation future engendrera de faibles quantités de déchets (présence ponctuelle, absence de lieu de restauration). En complément, le chantier collectif assure le recyclage des pièces de vélos. Enfin la collecte des déchets est effectuée comme le reste du territoire communal: sacs jaune pour le tri sélectifs et bac pour les ordures ménagères.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Aucun monument n'est présent aux abords ou à la vue de ce projet qui ne portera donc pas atteinte au patrimoine architectural. Aucun site archéologique, culturel ou site particulier pour le paysage n'est désigné ou signalé dans ce secteur.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Le parcellaire est déjà occupé par l'association la Roche-sur-Yon Vendée Cyclisme (cadastrée CH 22 et 23). La parcelle CH 19p est composée de remblais issus de la déconstruction d'une centrale béton. Elle est usitée deux fois par an dans le cadre de l'accueil du public de la manifestation "la bourse au vélos".

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Cf. paragraphe 12 dans le dossier annexé.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Un tel projet n'aura aucune portée de nature transfrontière.

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le projet s'insère en continuité d'une parcelle déjà occupée par l'association RVC ainsi que sur un terrain démantelé après l'occupation d'une ancienne centrale béton : le projet, composé par la création de stationnement et la pose de structures légères (modulaires) sur plateformes ne présente pas d'impact apparaissant significatif sur l'environnement car le sol n'est plus "naturel" (depuis des 10a d'années). Seuls une partie des fourrés présents en coeur du parcellaire seront arrachés.

Aucune zone humide n'est identifiée sur le site étudié. L'aménagement du parking imperméabilisera partiellement un sol qui est déjà un sol remblai (ancienne centrale à béton).

L'accès au projet se fera par la voie d'accès existante située au Nord, sans modification de parcours.

Le projet n'aura pas d'incidence notable sur le trafic routier ; il ne prévoit pas d'éclairage.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet prévoit la collecte des eaux pluviales par la réalisation d'un réseau EP (grilles avaloirs sur les espaces stationnés, collecte des eaux de toitures) qui sera raccordé sur une noue à créer. Elle aura pour trop-plein un réseau EP existant dans la partie Ouest ; cette noue sera plantée et sera phytoépuration.

Les espèces inventoriées au sein de la ZNIEFF "Zone de Bois et Bocage à l'Est de La Roche-sur-Yon", située à proximité, ne sont pas directement concernées par le projet (notamment car des aménagements ont déjà été réalisés sur les terrains et que la partie Est du périmètre est remblayée). Néanmoins, il existe des fourrés en coeur de projet où des Oiseaux peuvent être présents ; la période de travaux exclura le printemps (en dehors de la nidification de la majorité des espèces). Il est rappelé qu'une majeure partie des fourrés sera conservée (seuls 10 m de fourrés seront déplantés sur un linéaire de 210 mètres. Les végétaux enlevés seront compensés par de nouvelles plantations sur site).

Les eaux ruissellant sur la zone de stationnement seront collectées et envoyées vers une noue phytoépuration à créer.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des informations pré-citées, de la nature du projet, de l'environnement proche du projet, et du fait que celui-ci soit réalisé sur des terrains aménagés ou désurbanisés mais toujours remblayés, il n'apparaît pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale pour cet aménagement qui a pris en compte l'état existant, gère les eaux pluviales, ne prévoit pas d'éclairage...

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☒
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☒
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe : 38 pages	☒
2	Plan de l'état actuel (PC1)	☒
3	Plan de composition et des réseaux (PC2.c)	☒
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom BOUARD

Prénom Luc

Qualité du signataire Président

À La Roche-sur-Yon

Fait le 1 5 / 0 3 / 2 0 2 4



Signature du (des) demandeur(s)